

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** Valbon· **Code du produit:** 100019· **Numéro d'enregistrement** W6167**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**· **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche· **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

mancozebe

Benthiavalicarb-isopropyl

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

• **PBT:** Non applicable.

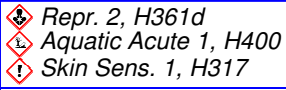
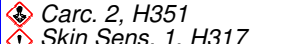
• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

8018-01-7	mancozebe		70%
177406-68-7	Benthiavalicarb-isopropyl		1,75%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 2)

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
 - **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
 - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre (SO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Carbon dioxide (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter la formation de poussière.
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation de poussière.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 3)

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.
< 35 °C

· Classe de stockage: 11**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre P2

· Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 4)

Gants en PVC

 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

(EN166)

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent ou des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:
Forme:

Granulés dispersables avec l'eau

Couleur:

olive-brun

Odeur:

Caractéristique

valeur du pH:

7,2

Changement d'état
Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair

Non applicable.

Température d'inflammation:

159 °C

Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.

Densité:

0,680 kg/l (tap density)

Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau:

Dispersable

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Éviter des températures élevées, l'humidité et l'oxygène.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Vives réactions au contact de l'air et d'agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 5)

- **10.5 Matières incompatibles:**
Oxydant fort
Acide fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Oxydes nitriques (NOx)
Sulfure d'hydrogène
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,15 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucun effet d'irritation connu.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légère irritation et rougeur possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**
Benthiavalicarb-isopropyl: Carc. 2; H351
Mancozebe: Repr. 2; H361
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC50 / 48h	0,74 mg/l (daphnia magna)
EbC50 / 72h	0,162 mg/l (algue)
ErC50 / 72h	> 1 mg/l (algue)
LC50 / 96h	0,307 mg/l (truite arc-en-ciel)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas facilement biodégradable.
Benthiavalicarb-isopropyl:
DT50 Soil: 11-19 days
DT50 Air: 2.334 hours
DT50 Water/Sediment: 15-18 days
Mancozeb:
DT50 Soil: 1-3 hours
DT50 Water: 0.6-14.4 hours

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon



(suite de la page 6)

- **12.4 Mobilité dans le sol**
Tension superficielle: 63.1 mN/m (22 °C)
Benthiavalicarb-isopropyl:
Kfoc: 121-258 (adsorption)
Kfoc: 167.5-390.2 (desorption)
Mancozeb:
Koc: 363-2334 (adsorption)
Kd: 7.26-11.67 (desorption)
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:**
Toxicité abeille:
LD50 48h: 100 µg/bee
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Très toxique chez les organismes d'eau.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:** 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · ADR, IMDG, IATA | 3077 |
| · ADR | 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (mancozeb) |
| · IMDG, IATA | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (mancozeb) |
| · ADR, IMDG, IATA | |
|  |  |
| · Classe | 9 Matières et objets dangereux divers. |
| · Étiquette | 9 |
| · ADR, IMDG, IATA | III |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Oui |
| · Marquage spécial (ADR): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| · Marquage spécial (IATA): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières et objets dangereux divers. |

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon

(suite de la page 7)

· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (MANCOZEBE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation· **Prescriptions nationales:**· **Indications sur les restrictions de travail:**

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52):

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

· **Classe de pollution des eaux:**

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA· **Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 28.05.2019

Révision: 28.05.2019

Nom du produit: Valbon*LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2**Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1*

(suite de la page 8)